



FAISONS BATTRE NOTRE CŒUR VERTOIS !

Chères Vertoises, chers Vertois,

Il s'en est passé des choses dans notre village depuis le deuxième tour des élections municipales ! Aujourd'hui, nous vous présentons un **premier bilan** des mois écoulés, en revenant sur les **conditions d'installation du conseil municipal** pendant l'été et sur le **vote du budget** en juillet 2020. D'autres thèmes suivront bientôt.



Olivier Hourdou

PREMIER CONSEIL MUNICIPAL : LE TON EST DONNÉ

Après un résultat très serré au second tour, **le nouveau conseil municipal a été installé le 3 juillet 2020**. Les élus « Cœur Vertois » sont **Olivier HOURDOU, Odile BÉOT, Vincent BERNIER, Chantal MASSILAMANY et Laurent BÉGOT**.

Nous remercions les Vertoises et les Vertois venus très nombreux assister à ce premier conseil. Toutes vos marques de sympathie nous ont beaucoup touchés.

Lors de la séance, **M^{me} Laurence BUDELLOT a été élue maire**, les 17 membres de sa majorité lui ayant apporté leur soutien. À notre grande surprise, **M^{me} BUDELLOT n'a pas prononcé un mot pour les nombreux Vertois, majoritaires, qui n'avaient pas voté pour elle.** C'était un acte manqué qui, nous ne le savions pas encore, était **annonciateur de l'attitude de la majorité municipale** en ce début de nouveau mandat...

LE PETIT JEU DE LA MAJORITÉ : CENSURE ET CONTRÔLE

On connaissait le concept de « *mauvais perdant* » mais **celui de « *mauvais gagnant* » est beaucoup moins répandu** ! La majorité municipale s'est surpassée dès l'été pour mener une **petite « *guéguerre* » aux élus de notre liste**. Cela a pris des **détours franchement comiques** au fil du temps, ce qui nous a fait plus d'une fois douter du bon sens du capitaine...

Au cours de l'été, **nous avons demandé à pouvoir obtenir un bureau à la mairie** pour pouvoir recevoir les Vertois. **Pas de place à la mairie ! REFUSÉ !**

Pour le vote du budget, **la convocation a été envoyée** un dimanche soir à 22h59, soit **1h pile avant l'expiration du délai légal** de trois jours francs. Ce vote nécessitant l'étude de nombreux documents, c'était un peu osé, surtout que la majorité municipale y a accès avant... **Nous avons donc demandé à être prévenus plus tôt à l'avenir avec un calendrier prévisionnel** des conseils (comme le fait la CCVE)... Là encore, **pas possible, REFUSÉ !**

Et des comptes-rendus plus détaillés du conseil municipal pour mieux informer la population sur le panneau d'affichage officiel ? **Pas possible, REFUSÉ !** Ouvrir les commissions au public comme en 2014 ? **REFUSÉ !**

En revanche, **pour un règlement intérieur** du conseil municipal qui interdit de poser des questions diverses en séance et **qui oblige l'opposition à déposer ses questions 48h à l'avance, pas de problème, c'est IMPOSÉ !**

TROP GÊNANTS À LA CCVE ?

On bascule de l'anecdote légère aux choses sérieuses quand **la majorité décide d'écartier sciemment l'opposition des structures et réunions auxquelles sa participation est indiscutable**.

Sur les **3 sièges de Vert-le-Petit** à la Communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE), **notre liste en a obtenu un**, occupé par Vincent BERNIER.

La délibération adoptée le 15 juillet crée **13 commissions thématiques** et prévoit que « **les conseillers communautaires minoritaires sont membres de droit d'une commission de leur choix [...]** ». M. BERNIER, en sa qualité de conseiller minoritaire, avait donc le **droit d'être membre d'une commission de son choix sans que quiconque n'y ait quoi que ce soit à redire**.

Nous avons donc envoyé à la mairie **notre choix d'un siège à la commission « Aménagement du territoire »** (qui traite le sujet sensible de l'urbanisme). Sans nous répondre, M^{me} Budelot a alors laissé tranquillement expirer le délai d'envoi des candidatures à la CCVE. Elle nous a ensuite fait savoir, alors même qu'elle n'a strictement aucun pouvoir de décision en la matière, qu'elle **avait décidé, sans aucune concertation, de refuser notre choix au motif qu'elle s'était « déjà positionnée »** sur notre commission. En

outre, nous avons appris à notre grande stupéfaction qu'**elle nous imposait la commission « Transports » à laquelle nous n'avions jamais été candidats**. Nous sommes donc loin de la commission « de notre choix ». Mais voilà, **nous étions certainement un peu trop gênants pour avoir un siège à la commission traitant de l'urbanisme...** Considérant que ce passage en force bafouait les droits de nos électeurs, nous avons décidé de nous battre et persisté dans notre volonté d'avoir un siège à la commission « Aménagement du territoire ». Nous avons refusé la commission qui nous avait été imposée et **nous avons attaqué la CCVE devant le tribunal administratif** de Versailles. La procédure suit actuellement son cours.

Pour parfaire le tableau, précisons que **la majorité municipale occupe donc 100 % des commissions thématiques** de la CCVE (et aussi toutes les autres commissions sans exception) alors que **la loi impose le pluralisme au sein des assemblées délibérantes**. Un tel déséquilibre est-il justifié alors que l'écart entre nos deux listes n'a été que de 25 voix ? Où est le pluralisme ?

UN FESTIVAL DE MESQUINERIES

Le 31 août, **M^{me} le Maire a organisé, sans nous en informer, une présentation du nouveau conseil municipal aux employés municipaux**. Quelques jours avant, nous lui avons donc envoyé un message pour nous étonner de ce procédé et annoncer notre participation. La réunion s'est passée dans des circonstances mouvementées, **M^{me} le Maire ayant empêché notre tête de liste, Olivier HOURDOU, de prononcer quelques mots pour exprimer sa sympathie aux employés** de notre commune...

Le 9 octobre, **l'installation du conseil municipal des enfants (CME) s'est faite sans représentant des listes d'opposition**. Un comble. Le 6 octobre, la mairie nous informait qu'**en raison du contexte sanitaire « seules Madame Le Maire, présidente de la séance et Audrey L'Her, conseillère municipale en charge du CME seront présentes »**. Comme on peut le voir sur le film de la séance, **d'autres personnes** (dont une élue de la majorité) **y ont finalement participé !** Et le respect des normes sanitaires, alors ? Le but n'était-il pas plutôt d'**écarter l'opposition** alors qu'un représentant de chaque liste aurait pu prendre la place de ces personnes ? **Quelle vision de la démocratie montre-t-on aux enfants ?**

Et depuis, ça continue : **nous avons été écartés de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918** alors que la jauge permise par la préfecture permettait sans problème la participation des listes d'opposition. Début février 2021, **la constitution d'une commission pour étudier le « règlement de voirie » s'est également faite sans l'opposition...**

Malgré les obstacles, **Cœur Vertois continuera à porter la voix des Vertois, au conseil municipal comme à la CCVE ! Le soutien que vous nous manifestez au quotidien ne fait que renforcer notre détermination !**

BUDGET : UN NAVIRE SANS CAPITAINE

Le vote du budget le 9 juillet 2020 a été un grand moment d'improvisation avec, à la clé, des décisions qui laissent songeur. **Belle inflation depuis 2014 de l'indemnité mensuelle des adjoints et surtout du maire !**

	2014	2020	Différence (€)	Différence (%)
Maire	1 368,53 €	1 994,69 €	+626,16 €	+45,75 %
Adjoints	452,37 €	505,62 €	+53,25 €	+11,77 %

Incompréhensible, d'autant que **notre maire perçoit aussi 1106,57 € et 727,32 € pour ses postes de vice-présidente à la CCVE et au SIARCE**. Outre la hausse de ces indemnités, il est aussi prévu la possibilité de rémunérer les « conseillers délégués » (233,36 € pour les 2 premiers et 77,79 € pour les autres), **de quoi rémunérer les 17 membres de la majorité !** Bien joué !

Mais à Vert-le-Petit, **la majorité a aussi des rêves de grandeur** : elle a décidé de créer un **poste complètement superflu de « collaborateur de cabinet »**, réservé habituellement aux grandes communes (même Ballancourt n'en a pas) ! Selon M^{me} le Maire, nous avons bien de la chance ! Mais cela, amis vertois, **ce n'est pas gratuit !** Malgré nos demandes, la mairie n'a pas fait preuve d'une totale transparence à ce sujet. Pour mémoire, en région parisienne, les rémunérations oscillent **entre 25.000 et 60.000 € bruts annuels**. S'il manque 5.000 € pour une dépense, n'hésitez pas à rappeler à la majorité municipale ce qu'elle a voté !

Si nous désapprouvons ce recrutement, **nous approuvons en revanche la prise de conscience tardive qui a amené la majorité municipale à improviser en pleine séance la création d'un poste de policier municipal**, idée que nous avons défendue pendant la campagne. Quel revirement après la suppression incompréhensible du poste d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) en décembre 2019 ! Après une longue attente, **le policier devrait enfin prendre ses fonctions le 15 mars 2021**.

Les improvisations ne se sont pas arrêtées à la séance du 9 juillet : dès la rentrée de septembre, **il a été demandé au conseil de voter une modification du budget, notamment pour la chaudière de l'école** qui était vieillissante depuis des années et qui n'avait jamais fait l'objet d'un plan de remplacement. **Il a donc fallu dépenser 26.500 € d'un coup**, heureusement couverts par des prévisions de recettes départementales supplémentaires.

On ressent le départ des quelques forces vives qui restaient à la majorité lors du mandat précédent. **Dans la nouvelle équipe, plus personne n'est chargé du budget**. Le 9 juillet, la séance a d'ailleurs dû être interrompue quelques minutes, **la majorité étant incapable de répondre à nos questions sur ses propres choix budgétaires...**

